

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : DC28E26A

Mission réalisée le 28/05/2026



PROPRIÉTAIRE

MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG
M.VIE Thibault
Caserne Godefroid - Gamin, CNICG
470 Avenue du Colonel Puyaubert
46500 GRAMAT

BIEN CONCERNÉ

Bâtiment N°18
Caserne Godefroid - Gamin, CNICG
470 avenue du Colonel Puyaubert
46500 GRAMAT

NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° DC28E26A

La présente note de synthèse ne peut être annexée seule à un acte authentique

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : Bâtiment	Réf. Cadastre : NC
Adresse : Caserne Godefroid - Gamin, CNICG 470 avenue du Colonel Puyaubert 46500 GRAMAT	Date de construction : Antérieur au 1er janvier 1949

	CONSTAT DE RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Validité du rapport : Sans objet
	Il n'a pas été repéré d'unité de diagnostic contenant une concentration en plomb supérieure à 1 mg/cm².	

Rapport de repérage du plomb avant travaux

Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail

Prévention du risque d'exposition aux agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants - Norme NF X46-035 Juin 2021



Numéro de rapport	DC28E26A P
Propriétaire	MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault
Donneur d'ordre	MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault
Adresse de l'immeuble	Caserne Godefroid - Gamin, CNICG 470 avenue du Colonel Puyaubert 46500 GRAMAT
Bâtiment ou installation	Bâtiment
Date de la commande	28/05/2026
La ou le(s) date(s) de la visite	28/05/2026
Date d'édition du rapport de repérage	03/06/2026
Nombre total de pages du rapport, annexes comprises	15
Liste des documents transmis par le donneur d'ordre	Néant

Signataire du rapport

Signature et Cachet de l'entreprise	Opérateur de repérage :
 SUD IMMO DIAG 37 Chemin de Fournaulis - 31170 TOURNEFEUILLE Tél. 05 61 86 36 93 - contact@sudimmodiag.fr 505 348 990 0035 RCS Toulouse	CHAPRIER Damien SUD IMMO DIAG Le 03/06/2026

Conclusions

Il n'a pas été repéré d'unité de diagnostic contenant une concentration en plomb supérieure à 1 mg/cm².

SOMMAIRE

SIGNATAIRE DU RAPPORT.....	1
CONCLUSIONS.....	1
DESCRIPTION DE LA MISSION.....	3
OBJET DE LA MISSION :	3
IDENTIFICATION COMPLETE DES DIFFERENTS INTERVENANTS ET PARTIES PRENANTES :	3
IDENTIFICATION COMPLETE DE L'IMMEUBLE CONCERNE :	3
IDENTIFICATION DU BATIMENT OU DU LOCAL CONCERNE :	3
PROGRAMME DE TRAVAUX	3
ELEMENT DE LA MISSION DE REPERAGE	3
PERIMETRE DU REPERAGE : LOCAUX ET PARTIES D'IMMEUBLES CONCERNES (ZONE D'INTERVENTION) :	3
L'APPAREIL PORTABLE A FLUORESCENCE X	4
VERIFICATION DE LA JUSTESSE DE L'APPAREIL (MESURE SUR ETALONS)	4
IDENTIFICATION DU LABORATOIRE EN CAS D'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE.....	4
RESULTATS DU REPERAGE ET COMMENTAIRES	5
Escalier (Extérieur)	5
mur (Extérieur)	5
C. n°1 (RDC)	5
C. n°2 (RDC)	6
C. n°3 (RDC)	6
C. n°4 (RDC)	6
C. n°5 (RDC)	7
C. n°6 (RDC)	7
C. n°7 (RDC)	8
C. n°8 (RDC)	8
C. n°9 (RDC)	9
C. n°10 (RDC)	9
C. n°11 (RDC)	9
C. n°12 (RDC)	10
C. n°13 (RDC)	10
C. n°14 (RDC)	11
C. n°15 (RDC)	11
C. n°16 (RDC)	12
C. n°17 (RDC)	12
ANNEXE : PLANS ET/OU CROQUIS	13
ANNEXE : ATTESTATION APPAREIL PLOMB.....	15

1 Description de la mission

1.1	Objet de la mission :	
L'objectif du repérage plomb avant travaux est de permettre l'identification, la localisation des revêtements, matériaux et produits contenant du plomb susceptibles d'être impactés directement ou indirectement par les travaux prévus dans le programme du donneur d'ordre. Le repérage porte sur tous les revêtements, matériaux et produits de construction et de décoration, comprenant notamment les revêtements intérieurs ou extérieurs, apparents ou recouverts, susceptibles de libérer des poussières de plomb lors des travaux. Sont exclus du domaine d'application du présent rapport, la recherche de plomb dans le PVC (menuiseries, revêtements de sol, conduits, ...), le polystyrène, les carrelages et faïences. Selon le programme de travaux envisagés, l'opérateur de repérage détermine l'étendue de la recherche de plomb dans les revêtements, matériaux et produits susceptibles de contenir du plomb.		
Références de l'ordre de mission : DC28E26A		
1.2	Identification complète des différents intervenants et parties prenantes :	
Propriétaire de l'immeuble :		MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault
Demeurant :		Caserne Godefroid - Gamin, CNICG 470 Avenue du Colonel Puyaubert 46500 GRAMAT
Représenté par :		
Donneur d'ordre du repérage :		MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG M.VIE Thibault
Coordonnées du donneur d'ordre :		Caserne Godefroid - Gamin, CNICG 470 Avenue du Colonel Puyaubert 46500 GRAMAT
Opérateur ayant réalisé le repérage :		Monsieur CHAPRIER Damien
Nom et adresse de l'entreprise :		SUD IMMO DIAG 37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE
N° de Siret :		50538296000035
RCP-compagnie-n° de police :		AXA France IARD - 10774280704
1.3	Identification complète de l'immeuble concerné :	
Dénomination :		Caserne Godefroid - Gamin, CNICG
Adresse complète :		470 avenue du Colonel Puyaubert 46500 GRAMAT
Référence Cadastre :		NC
1.4	Identification du bâtiment ou du local concerné :	
Date du PC et/ou date de construction :		Permis de Construire : Antérieur au 1 juillet 1997 Construction : Antérieur au 1er janvier 1949
Fonction principale du bâtiment :		Bâtiment
Autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné :		

2 Programme de Travaux

Le programme de travaux envisagé par le Donneur d'Ordre prévoit :

Réparation du clos et du couvert du bâtiment 18 et démolition du mur de soutènement adjacent et cloture.

3 Elément de la mission de repérage

3.1	Périmètre du repérage : locaux et parties d'immeubles concernés (zone d'intervention) :
------------	--

Local	Etage	Visité	Justification de non visite
C. n°1	RDC	OUI	
C. n°2	RDC	OUI	
C. n°3	RDC	OUI	
C. n°4	RDC	OUI	
C. n°5	RDC	OUI	
C. n°6	RDC	OUI	
C. n°7	RDC	OUI	
C. n°8	RDC	OUI	
C. n°9	RDC	OUI	
C. n°10	RDC	OUI	
C. n°11	RDC	OUI	
C. n°12	RDC	OUI	
C. n°13	RDC	OUI	
C. n°14	RDC	OUI	
C. n°15	RDC	OUI	
C. n°16	RDC	OUI	
C. n°17	RDC	OUI	
Escalier	Extérieur	OUI	
mur	Extérieur	OUI	
Extérieur	Extérieur	OUI	

3.2	L'appareil portable à fluorescence X
Marque :	Niton
Modèle :	XLP300
Numéro de série :	17931
Date de changement de source :	24/01/2024 11:05:00
Nature du radionucléide :	Cadium 109
Activité de la source :	850 MBq
Fabricant de l'étalon :	Auto-réglage
Concentration de l'étalon :	
Incertitude de l'étalon :	
N° NIST de l'étalon :	

3.3	Vérification de la justesse de l'appareil (mesure sur étalons)			
N° de mesure	Teneur (mg/cm²)	Marge	Date	Observation
1	1		28/05/2026	Etalonnage de début de diagnostic
119			28/05/2026	Etalonnage de fin de diagnostic

3.4	Identification du laboratoire en cas d'analyse physico-chimique
Nom :	
Adresse :	
Numéro d'accréditation :	

Plomb



4 Résultats du repérage et commentaires

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du repérage divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre.
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Une unité de repérage définit soit :

- un ou plusieurs éléments de construction, finition ou décoration, ayant a priori un même substrat, un même revêtement et un même historique en matière de construction et de revêtement ;
- un matériau ayant a priori un même historique en matière de construction (exemple : solin en plomb)

NOTE : Une unité de repérage peut être constituée d'un ensemble d'éléments situés dans des locaux et niveaux différents.

Escalier (Extérieur)

N°	Zone	Composant	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm ²)	Observations
115	Toutes zones	Ensemble des balustres	Métal	Peinture	0,52	
116	Toutes zones	Ensemble des contre-marches	Béton		0,69	
117	Toutes zones	Ensemble des marches	Béton		0,21	
	Toutes zones	Limon	Béton			Absence de revêtement
118	Toutes zones	Main-courante	Métal	Peinture	0,26	
Nombre total d'unités de repérage						5
Commentaire sur le local						Néant

mur (Extérieur)

N°	Zone	Composant	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm ²)	Observations
	A	Mur	Enduit ciment			Absence de revêtement
Nombre total d'unités de repérage						1
Commentaire sur le local						Néant

C. n°1 (RDC)

N°	Zone	Composant	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm ²)	Observations
	A	Bloc fenêtre extérieur	Métal			Absence de revêtement
	A	Bloc fenêtre intérieur	Métal			Absence de revêtement
8	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	0,25	
4	A	Mur	Plâtre	Papier peint	0,27	
5	B	Mur	Plâtre	Papier peint	0,17	
6	C	Mur	Plâtre	Papier peint	0,19	
7	D	Mur	Plâtre	Papier peint	0,17	
	Plafond	Plafond	Faux plafond			Absence de revêtement
3	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,17	
2	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	0,66	
9	Toutes zones	Radiateur	Métal	Peinture	0,39	
Nombre total d'unités de repérage						11
Commentaire sur le local						Néant

Plomb

 C. n°2 (RDC)

N°	Zone	Composant	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm²)	Observations
16	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	0,7	
11	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,18	
	B	Bloc fenêtre extérieur	PVC			Absence de revêtement
	B	Bloc fenêtre intérieur	PVC			Absence de revêtement
12	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,38	
13	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,18	
14	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,67	
	Plafond	Plafond	Faux plafond			Absence de revêtement
15	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,16	
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage		Absence de revêtement
10	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	0,3	
Nombre total d'unités de repérage					11	
Commentaire sur le local					Néant	

 C. n°3 (RDC)

N°	Zone	Composant	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm²)	Observations
17	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	0,44	
18	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,13	
19	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,62	
	C	Bloc fenêtre extérieur	PVC			Absence de revêtement
	C	Bloc fenêtre intérieur	PVC			Absence de revêtement
20	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,14	
21	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,51	
	Plafond	Plafond	Faux plafond			Absence de revêtement
22	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,19	
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage		Absence de revêtement
23	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	0,25	
Nombre total d'unités de repérage					11	
Commentaire sur le local					Néant	

 C. n°4 (RDC)

N°	Zone	Composant	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm²)	Observations
24	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	0,25	
25	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,23	
26	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,17	
	C	Bloc fenêtre extérieur	PVC			Absence de revêtement
	C	Bloc fenêtre intérieur	PVC			Absence de revêtement
27	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,5	
28	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,59	
	Plafond	Plafond	Faux plafond			Absence de revêtement
29	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,63	
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage		Absence de revêtement
30	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	0,2	
Nombre total d'unités de repérage					11	
Commentaire sur le local					Néant	

Plomb

 C. n°5 (RDC)

N°	Zone	Composant	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm²)	Observations
36	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	0,4	
31	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,44	
	B	Bloc fenêtre extérieur n°1	PVC			Absence de revêtement
	B	Bloc fenêtre extérieur n°2	PVC			Absence de revêtement
	B	Bloc fenêtre intérieur n°1	PVC			Absence de revêtement
	B	Bloc fenêtre intérieur n°2	PVC			Absence de revêtement
32	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,17	
33	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,19	
34	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,17	
	Plafond	Plafond	Faux plafond			Absence de revêtement
35	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,58	
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage		Absence de revêtement
37	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	0,17	
Nombre total d'unités de repérage					13	
Commentaire sur le local					Néant	

 C. n°6 (RDC)

N°	Zone	Composant	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm²)	Observations
43	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	0,59	
39	A	Mur	Plâtre	Papier peint	0,18	
	B	Bloc fenêtre extérieur	PVC			Absence de revêtement
	B	Bloc fenêtre intérieur	PVC			Absence de revêtement
40	B	Mur	Plâtre	Papier peint	0,24	
41	C	Mur	Plâtre	Papier peint	0,32	
42	D	Mur	Plâtre	Papier peint	0,52	
38	Plafond	Plafond	Bois	Peinture	0,19	
	Plafond	Plafond	Faux plafond			Absence de revêtement
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage		Absence de revêtement
Nombre total d'unités de repérage					10	
Commentaire sur le local					Néant	

 C. n°7 (RDC)

N°	Zone	Composant	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm²)	Observations
49	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	0,53	
	A	Mur	Plâtre	Faïence		Absence de revêtement
44	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,3	
	B	Mur	Plâtre	Faïence		Absence de revêtement
45	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,2	
	C	Bloc fenêtre extérieur	PVC			Absence de revêtement
	C	Bloc fenêtre intérieur	PVC			Absence de revêtement
	C	Mur	Plâtre	Faïence		Absence de revêtement
46	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,17	
	D	Mur	Plâtre	Faïence		Absence de revêtement
47	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,18	
	Plafond	Plafond	Faux plafond			Absence de revêtement
48	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,41	
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage		Absence de revêtement
Nombre total d'unités de repérage					14	
Commentaire sur le local					Néant	

 C. n°8 (RDC)

N°	Zone	Composant	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm²)	Observations
54	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	0,16	
50	A	Mur	Béton	Peinture	0,16	
	B	Bloc fenêtre extérieur	PVC			Absence de revêtement
	B	Bloc fenêtre intérieur	PVC			Absence de revêtement
51	B	Mur	Béton	Peinture	0,18	
52	C	Mur	Béton	Peinture	0,16	
53	D	Mur	Béton	Peinture	0,19	
55	Plafond	Plafond	Béton	Enduit projeté	0,29	
Nombre total d'unités de repérage					8	
Commentaire sur le local					Néant	

C. n°9 (RDC)

N°	Zone	Composant	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm²)	Observations
61	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	0,17	
	A	Mur	Plâtre	Faïence		Absence de revêtement
56	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,64	
	B	Mur	Plâtre	Faïence		Absence de revêtement
57	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,51	
	C	Bloc fenêtre extérieur	PVC			Absence de revêtement
	C	Bloc fenêtre intérieur	PVC			Absence de revêtement
	C	Mur	Plâtre	Faïence		Absence de revêtement
58	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,66	
	D	Mur	Plâtre	Faïence		Absence de revêtement
59	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,15	
	Plafond	Plafond	Faux plafond			Absence de revêtement
60	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,17	
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage		Absence de revêtement
Nombre total d'unités de repérage					14	
Commentaire sur le local					Néant	

C. n°10 (RDC)

N°	Zone	Composant	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm²)	Observations
62	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	0,27	
	A	Mur	Plâtre	Faïence		Absence de revêtement
63	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,16	
	B	Mur	Plâtre	Faïence		Absence de revêtement
64	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,41	
	C	Mur	Plâtre	Faïence		Absence de revêtement
65	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,19	
	D	Mur	Plâtre	Faïence		Absence de revêtement
66	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,17	
	Plafond	Plafond	Faux plafond			Absence de revêtement
67	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,5	
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage		Absence de revêtement
Nombre total d'unités de repérage					12	
Commentaire sur le local					Néant	

C. n°11 (RDC)

N°	Zone	Composant	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm²)	Observations
68	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	0,21	
69	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,19	
70	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,41	
71	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,63	
72	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,52	
	Plafond	Plafond	Faux plafond			Absence de revêtement
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage		Absence de revêtement
Nombre total d'unités de repérage					7	
Commentaire sur le local					Néant	

Plomb

 C. n°12 (RDC)

N°	Zone	Composant	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm²)	Observations
73	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	0,3	
	A	Mur	Plâtre	Faïence		Absence de revêtement
74	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,48	
	B	Mur	Plâtre	Faïence		Absence de revêtement
75	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,18	
	C	Mur	Plâtre	Faïence		Absence de revêtement
76	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,2	
	D	Mur	Plâtre	Faïence		Absence de revêtement
77	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,49	
	Plafond	Plafond	Faux plafond			Absence de revêtement
78	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,19	
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage		Absence de revêtement
Nombre total d'unités de repérage					12	
Commentaire sur le local					Néant	

 C. n°13 (RDC)

N°	Zone	Composant	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm²)	Observations
85	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	0,28	
80	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,52	
	B	Bloc fenêtre extérieur	PVC			Absence de revêtement
	B	Bloc fenêtre intérieur	PVC			Absence de revêtement
81	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,35	
82	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,19	
83	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,16	
	Plafond	Plafond	Faux plafond			Absence de revêtement
84	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,56	
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage		Absence de revêtement
79	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	0,27	
Nombre total d'unités de repérage					11	
Commentaire sur le local					Néant	

 C. n°14 (RDC)

N°	Zone	Composant	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm²)	Observations
91	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	0,19	
86	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,38	
87	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,19	
92	C	Barreaux	Métal	Peinture	0,61	
	C	Bloc fenêtre extérieur	PVC			Absence de revêtement
	C	Bloc fenêtre intérieur	PVC			Absence de revêtement
88	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,35	
89	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,6	
	Plafond	Plafond	Faux plafond			Absence de revêtement
90	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,19	
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage		Absence de revêtement
93	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	0,19	
Nombre total d'unités de repérage					12	
Commentaire sur le local					Néant	

 C. n°15 (RDC)

N°	Zone	Composant	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm²)	Observations
99	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	0,45	
94	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,27	
95	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,56	
	C	Bloc fenêtre extérieur	PVC			Absence de revêtement
	C	Bloc fenêtre intérieur	PVC			Absence de revêtement
96	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,16	
97	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,18	
	Plafond	Plafond	Faux plafond			Absence de revêtement
98	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,28	
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage		Absence de revêtement
100	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	0,19	
Nombre total d'unités de repérage					11	
Commentaire sur le local					Néant	

 C. n°16 (RDC)

N°	Zone	Composant	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm²)	Observations
101	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	0,41	
102	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,17	
103	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,32	
	C	Bloc fenêtre extérieur	PVC			Absence de revêtement
	C	Bloc fenêtre intérieur	PVC			Absence de revêtement
104	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,22	
105	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,63	
	Plafond	Plafond	Faux plafond			Absence de revêtement
106	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,48	
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage		Absence de revêtement
107	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	0,19	
Nombre total d'unités de repérage					11	
Commentaire sur le local					Néant	

 C. n°17 (RDC)

N°	Zone	Composant	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm²)	Observations
108	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	0,58	
109	A	Mur	Plâtre	Peinture	0,18	
110	B	Mur	Plâtre	Peinture	0,3	
111	C	Mur	Plâtre	Peinture	0,24	
	D	Bloc fenêtre extérieur	PVC			Absence de revêtement
	D	Bloc fenêtre intérieur	PVC			Absence de revêtement
112	D	Mur	Plâtre	Peinture	0,57	
	Plafond	Plafond	Faux plafond			Absence de revêtement
113	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,49	
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage		Absence de revêtement
114	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	0,16	
Nombre total d'unités de repérage					11	
Commentaire sur le local					Néant	

LEGENDE

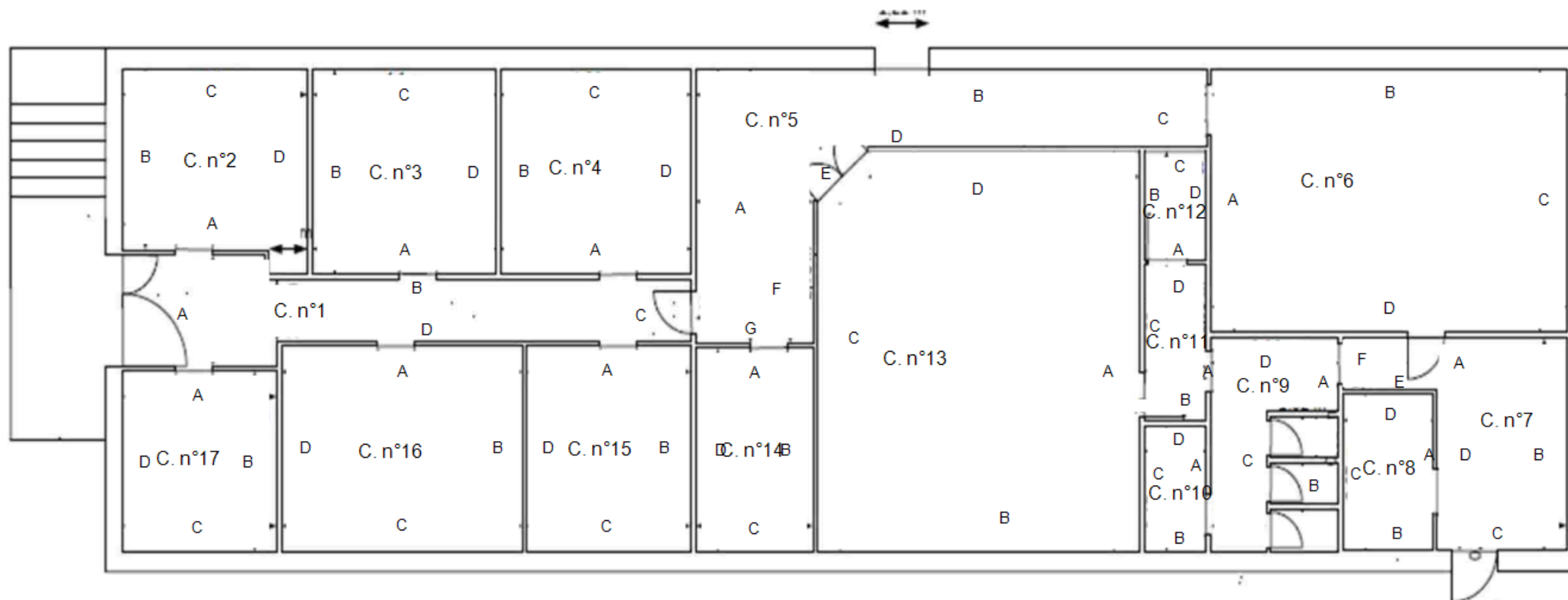
Localisation de la mesure	HG : en Haut à Gauche	HC : en Haut au Centre	HD : en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	C : au Centre	MD : au Milieu à Droite
	BG : en Bas à Gauche	BC : en Bas au Centre	BD : en Bas à Droite

ANNEXE : Plans et/ou Croquis

Plomb

Client :	MINISTERE DE L'INTERIEUR - CNICG		
N° dossier :	DC28E26A		
N° planche :	1/1	Version :	0
Type :	Croquis		
Date :	03/06/2026		
Intervenant :	CHAPRIER Damien		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics		
Titre :	Croquis N°1		
Adresse :	Caserne Godefroid - Gamin, CNICG 470 avenue du Colonel Puyaubert 46500 GRAMAT		
Bât. - Niv. - Lot :			
Commentaire :			

Légende :



Plan de masse :

ANNEXE : ATTESTATION APPAREIL PLOMB

<imgAppCertP>

Plomb

SYNTHESE DES ATTESTATIONS

RAPPORT N° DC28E26A

Attestation sur l'honneur

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Laurent DELAYRE, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- *présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),*
- *ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000€ par sinistre et 500 000€ par année d'assurance),*
- *n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.*

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent DELAYRE
Gérant



Attestation d'assurance

Votre conseiller
CBT DOMBLIDES ASSURANCES EURL
CABINET DOMBLIDES ET DE SOUYS
293 COURS DE LA SOMME
33800 BORDEAUX

☐ 05 56 92 71 77
☐ ☐



Assurance et Banque

N° ORIAS
07 002 895 (PROTEGI ASSURANCES)
Site ORIAS www.orias.fr

SASU SUD IMMO DIAG

37 Chemin des Fournaulis
31170 TOURNEFEUILLE

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Diagnostic Immobilier

Date du courrier
5 janvier 2026

Vos références

Contrat
10774280704

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :

SASU SUD IMMO DIAG

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10774280704 ayant pris effet le 01/01/2023.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités listées en Annexe C.

ANNEXE- ACTIVITES C

- ☐ Le Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP),
- ☐ Le Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb dans les Peintures (DRIPP)
- ☐ L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux contenant de l'amiante,
- ☐ Le dossier Technique Amiante (DTA),
- ☐ Le Diagnostic Amiante avant Vente, avant Location,
- ☐ Le contrôle périodique de l'état de conservation des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA),
- ☐ Le Dossier Amiante Partie Privative (DAPP),
- ☐ Le diagnostic amiante avant travaux/démolition,
- ☐ L'état relatif à la présence de Termites,
- ☐ L'état parasitaire (Mérule, Vrilles, Lyctus),
- ☐ Information sur la présence de Mérule (Loi Alur),
- ☐ Le diagnostic Légionelle,
- ☐ L'état de l'installation intérieure de gaz, dont ERP,
- ☐ L'état de l'installation intérieure d'électricité, dont ERP,
- ☐ La vérification initiale, et périodique gaz/électricité,
- ☐ Diagnostic assainissement collectif et non collectif,
- ☐ Le diagnostic humidité,
- ☐ La vérification de la conformité du logement aux normes de décence, et de salubrité,
- ☐ Le diagnostic accessibilité handicapé,
- ☐ Le diagnostic de la performance numérique (DPN),
- ☐ Le diagnostic Eco Prêt, Prêt à Taux Zéro, Prêt Conventionné : normes d'habitabilité,
- ☐ Le diagnostic Loi Boutin, Loi Scellier, Loi Carrez, les Constats de ROBIEN,

1/4

AXA France IARD S.A. au capital de 214 799 010 €. 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. AXA Assurances IARD Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 19 775 699 309. Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

- ☐ Le mesurage de la surface habitable, et d'habitabilité, et PTZ,
- ☐ L'Etat des Servitudes, Risques et d'Information sur les Sols (ESRIS),
- ☐ L'état des Risques et Pollution ERP,
- ☐ Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE), et sa Mention,
- ☐ La Qualification 8731, L'Audit Energétique, bâtiment existants, et neufs y compris l'Incitatif et sa Mention et la Qualification OPQIBI 1911 (Mono Propriété et maison Individuelle),
- ☐ La Réalisation de bilans thermiques par infiltrométrie et/ou thermographie infrarouge,
- ☐ La mesure de la perméabilité des réseaux aérauliques,
- ☐ Les Mesures in-situ du niveau d'isolation thermique,
- ☐ L'Etude Thermique RT 2012/RE 2020, Neuf et bâtiments existants,
- ☐ La délivrance de l'attestation de la réglementation thermique RT 2012/2020,
- ☐ Qualification 8711 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des enveloppes de bâtiment,
- ☐ Qualification 8721 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques
- ☐ Qualification 8741 : Vérifications ; et Mesures des systèmes de ventilation ; Activités de vérification, de mesures des performances et exigences pour les systèmes de ventilation mécanique dans le résidentiel dans le neuf selon le protocole Ventilation RE 2020,
- ☐ Le Diagnostic immobilier de la Conformité, et son Attestation, à la Réglementation Environnementale RE 2020,
- ☐ L'Attestation fin de travaux RT2012 / RE2020
- ☐ L'étude thermique réglementaire RT 2005/2012/2020, et bâtiments existants,
- ☐ L'Analyse du Cycle Vie du Bâtiment (ACV),
- ☐ Les Etats des Lieux : Locatif, celui relatif à la conformité aux normes d'habitabilité dans le cadre de l'établissement d'un prêt,
- ☐ L'Etat de conformité aux normes et critères de décentes du logement, y compris la visite virtuelle 360°,
- ☐ L'Assistance à la réception de logement,
- ☐ Le Certificat de Luminosité,
- ☐ Le Diagnostic et Certificat de Décence et Salubrité, son Constat,
- ☐ L'Assistance relative à l'Autorisation préalable et à la Déclaration de Location, ainsi qu'au Pénis de Diviser,
- ☐ L'Assistance à la mise en place de l'Encadrement des Loyers selon la Loi Elan,
- ☐ L'Etat des Risques Réglementés pour l'Information des Acquéreurs et des Locataires (ERRIAL),
- ☐ Le formateur, l'examineur, le certificateur diagnostic,
- ☐ L'Expertise en matière d'assurance pour le compte des assurés, près les Tribunaux, et Judiciaire,
- ☐ La détection, de l'humidité, et des fuites d'eau non destructive,
- ☐ Le diagnostic sécurité piscine,
- ☐ Le diagnostic Acoustique, Contrôles et Attestations,
- ☐ La recherche de plomb avant travaux ou démolition,
- ☐ Le diagnostic plomb dans l'eau, métaux lourds
- ☐ Le contrôle visuel après travaux plomb,
- ☐ Le conseil en économie et maîtrise de l'énergie à L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE TRAVAUX,
- ☐ Le diagnostic ascenseur,
- ☐ Le Diagnostic contrôle de sécurité des Aires de Jeux,
- ☐ Le Diagnostic et le certificat de conformité des travaux de réhabilitation dans le cadre de l'investissement locatif dans l'ancien,
- ☐ Le Diagnostic Pathologie des bâtiments, après examen technique,
- ☐ L'expertise en estimation de valeur vénale et locative, expertise amiable,
- ☐ Le Diagnostic Mâchefer avant travaux et démolition,
- ☐ L'Assistance, le Conseil, le Contrôle, la Certification de la mise en place de la modélisation numérique du bâtiment (BIM),
- ☐ La Recherche des Métaux Lourds,
- ☐ Le Diagnostic dans le cadre du classement en meublé,
- ☐ Le Conseil et l'Assistance à l'adaptation du Logement au Vieillessement et la Dépendance,
- ☐ L'Audit Energétique Mention,
- ☐ Le diagnostic Radon,
- ☐ Le diagnostic Géothermie G,
- ☐ Le Diagnostic Acoustique
- ☐ Le diagnostic amiante avant travaux/démolition, sans préconisation de travaux
- ☐ Le diagnostic de repérage de l'amiante sur les navires, et sur les matériels roulants ferroviaires,

2/4

AXA France IARD S.A. - au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n°FR 14 722 057 460 • AXA Assurances IARD Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n°FR 39 775 699 309 Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

- ☐ Le contrôle visuel après travaux de désamiantage,
- ☐ L'évaluation Périodique de l'état de conservation des MPCA,
- ☐ Le contrôle de la qualité de l'air, de la concentration en fibre d'amiante dans l'air ; mesure d'empoussièrement,
- ☐ Le Contrôle des VLEP, Plomb, Silice, Amiante,
- ☐ Le Dossier Technique Amiante DTA, le Repérage liste A et B , en ERP, en IGH, et tout autre site,
- ☐ Le diagnostic Monoxyde de Carbone,
- ☐ Le diagnostic et le conseil relatifs à la gestion des Produits, Equipements, Matériaux, et des Déchets issus de la démolition ou de la rénovation des bâtiments dans le cadre de la mise en place d'une économie circulaire (PEMD 2022),
- ☐ Le diagnostic de la pollution des sol,
- ☐ Fourniture et/ou pose de détecteurs de fumée (DAAF), et leur vérification
- ☐ Diagnostic Voiries -Amiante-HAP-Silice,
- ☐ Contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge selon spécification APSAD D19,
- ☐ Contrôle des installation et équipement incendie,
- ☐ Contrôle initial et périodique des installations d'électricité, de gaz, des engins de levage et de chantier,
- ☐ Le Diagnostic Technique Global (DTG), le Projet et son Plan Pluriannuel de Travaux (PPPT/PPT)
- ☐ Le Document d'Evaluation Unique des Risques d'Entreprise (DUER) pour le compte des syndic et gestionnaires d'immeuble,
- ☐ La réalisation de l'état descriptif de division, millième-tantième, ses diagnostics dont Loi SRU, et ses attestations,
- ☐ Le contrôle des travaux d'isolation des combles,
- ☐ L'état des risques et des pollutions, ceux liés à l'environnement pour les aléas naturels, miniers, ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution,
- ☐ Les Diagnostics de conformité de matériels de radio protection PCR,
- ☐ Missions d'Expert en Rénovation Energétique ERE,
- ☐ Le Diagnostic pour les missions de dépôt de Permis de Travaux, Etude de faisabilité pour le compte de promoteur immobilier,
- ☐ Les Fans Tests, Test par infiltrométrie des installations soumises à l'extinction automatique à Gaz IEAG, norme ISO 14520.
- ☐ L'Audit Environnemental et Energétique RE 2020, inclus les bâtiments existants,
- ☐ Le Conseil et l'Assistance Administrative, Juridique et Financière à la Rénovation Energétique des bâtiments.
- ☐ Le Diagnostic et le Contrôle des équipements et installations Sécurité Incendie (SSI),

DEMEURE EXCLUE TOUTE PRESTATION RELEVANT DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE DECENNALE, DE BUREAU D'ETUDES ET D'ACTIVITE RELEVANT D'UNE AUTRE PROFESSION REGLEMENTEE.

3/4

AXA France IARD S.A. au capital de 214 799 030 € 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 AXA Assurances IARD Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Suren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance	
Dont :		
☐ Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance	NEANT
☐ Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance	380 €
☐ Dommages immatériels non consécutifs	150.000 € par année d'assurance	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
☐ Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre	
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2.000.000 € par année d'assurance dont 1.000.000 € par sinistre	380 €
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	1.500.000 € par année d'assurance dont 800.000 € par sinistre	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance	400 € 400 €
Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale		
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €

La présente attestation est valable du 01/01/2026 au 31/12/2026 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume BORIE
Directeur Général Délégué



4/4

AXA France IARD S.A. au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 • AXA Assurances IARD Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

Certificat de Compétences




Certificat N° C0646

Monsieur Damien CHAPRIER

Certifié dans le cadre du processus de certification PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :



Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable Du 23/12/2025 au 25/11/2029	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 20/11/2023 au 19/11/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 26/11/2022 au 22/12/2025	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique.
Amiante avec mention	Certificat valable Du 26/07/2022 au 25/07/2029	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 23/02/2023 au 22/02/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 10/06/2023 au 09/06/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 10/06/2023 au 09/06/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.

Date d'établissement le mercredi 18 février 2026

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative



*Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.*

F09 Certification de compétence version P 130126

LCC QUALIXPERT 17 rue des capucins - 81100 Castres
Tél. : 05 63 73 06 13 - www.qualixpert.com
SAS au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00026